

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 30/11/2017
Date d'affichage : 13/12/2017*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 5 décembre 2017

Le cinq décembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - Mme CHAVERON
Colette (Pouvoir à M. CARON Yves) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à
Mme ALLIOTE Sophie)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention pour la réalisation d'un complexe périscolaire

VU les délibérations du Conseil municipal en date du 8 novembre 2016 et du 4 juillet 2017 portant sur le projet cantine du SISCO du RPI de la Luce sur la commune de Démuin ;

VU le projet de Convention ci-annexé,

CONSIDERANT que la convention a pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement d'un complexe périscolaire sur la commune de Démuin, qui sera mis à disposition du SISCO du RPI de la Luce en charge de la compétence scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite Convention et tous documents afférents.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET